

Perfectionnement à la comptabilité BNC avec "RD Compta" (Niveau 2) - DISTANCIEL

Objectifs :

Renforcer ses connaissances de la comptabilité appliquée aux bénéfices non commerciaux (BNC)
S'exercer avec des cas pratiques sur le logiciel de comptabilité RD Compta

Public concerné et prérequis :

Exercer une profession libérale sans cabinet comptable
Avoir suivi la formation "L'essentiel de la comptabilité des BNC (Niveau 1)"
Ne convient pas aux collaborateurs comptables

Intervenant(s) : ARAPL Provence et Var

Qualification des intervenants :

Technicien expert en comptabilité et fiscalité

Moyens pédagogiques et techniques :

Déroulement de la formation sur l'application Teams
Démonstration et réalisation d'exercices
Réalisation d'exercices et de cas pratiques sur le logiciel RD Compta
Echanges interactifs en direct uniquement (pas de tchat)
Transmission par email d'un support de cours (à imprimer de préférence)
Connexion internet efficiente

Durée de la formation : 3 heures.

Nombre de participants maximum : 6 stagiaires.

Programme :

Rappel des fondamentaux de la comptabilité des BNC
Présentation générale du logiciel comptable RD Compta
Paramétrages initiaux : configuration des comptes, exercice, plan comptable, solde bancaire...
Saisie d'écritures comptables à partir d'une étude de cas (recettes, dépenses, virements...)
Les immobilisations : reprise, sortie et registre des immobilisations
Rapprochement bancaire : rappel et cas pratique
Les travaux de fin d'année : opérations diverses, forfaits, gains, dépenses, frais imputables
Les zones déclaratives : la déclaration 2035, le crédit d'impôt, les Zones Franches Urbaines (ZFU)
Les méthodes de transferts de données : imports, synchronisations et exports
L'impression de documents : journaux, balance, grand livre, registres

Modalités d'évaluation des acquis :

Echanges interactifs sur des cas concrets

Questions/Réponses

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Avoir un ordinateur avec caméra et micro intégré ou/ casque audio, webcam,

Bloc-note, stylo

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : Nouveauté 2nd semestre 2025

Conditions tarifaires :

Adhérents ARAPL Provence et Var

Tarif HT : 0,00 €

Tarif TTC (TVA 20 %) : 0,00 €

Non-adhérents ARAPL Provence et Var

Tarif HT : 75 €

Tarif TTC (TVA 20 %) : 90 €